



SYNDICAT MIXTE DE L'AÉROPORT DE BEAUVAIS-TILLÉ

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

DU COMITÉ SYNDICAL

Session du 27 JUIN 2025

Le comité syndical dûment convoqué par sa Présidente par lettre en date du 10 juin 2025,

En présence de 10 des 12 membres du comité syndical :

Le quorum et les délégations de vote ayant été vérifiés

8 membres titulaires :

Mme Caroline CAYEUX, Mme Catherine MARTIN, M. Jacques DORIDAM, M. Martial DUFLOT, Mme Chanez HERBANNE, Mme Nadège LEBFEVRE, Mme Anne FUMERY, Mme Martine BORGEO

1 membre suppléant son titulaire :

M. Luc CHAPOTON	suppléant de	M. Jean DESESSART
-----------------	--------------	-------------------

1 membre titulaire ayant donné pouvoir :

Mme Manoëlle MARTIN	ayant donné pouvoir	Mme Chanez HERBANNE
---------------------	---------------------	---------------------

En présence également :

Mme Marie-Manuelle JACQUES	suppléant de	M. Martial DUFLOT
----------------------------	--------------	-------------------

Etaient excusés :

M. Medhi RAHOUI, M. Christian DEMAY, M. Dominique DEVILLERS, M. Denis PYPE, M. Jean CAUWEL, Mme Nathalie LEBAS, M. Philippe EYMERY, Mme Joëlle GARAUULT, M. Daniel LECA, M. Jean DESESSART, M. Franck PIA, M. Pascal VERBEKE, M. Olivier PACCAUD.

Délibérant conformément à l'article 8.1.2.2 des statuts du syndicat mixte,

A délibéré sur le **rapport CS SMABT 2025-06-27-07** relatif à l'approbation de la modification du règlement intérieur du **FACT** ;

CONSIDERANT que le fonctionnement du Fonds d'Actions Territoriales (FACT) repose sur l'appartenance à un périmètre géographique circonscrit aux 19 communes et la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis situées dans le Plan d'Exposition au Bruit de l'aéroport de Beauvais-Tillé ;

CONSIDERANT que de nombreux projets transversaux dépassent le simple périmètre de ces communes et s'adressent à des populations, par ailleurs exposées aux nuisances de l'aéroport ;

CONSIDERANT qu'il faut satisfaire ces demandes sans déséquilibrer les missions premières du FACT ;

Après avoir entendu l'exposé de la Présidente et en avoir délibéré,

ADOpte à l'unanimité les conclusions suivantes :

MODIFIE les articles 1 et 2 du règlement intérieur du Fonds d'Actions Territoriales afin d'admettre le Conseil Départemental de l'Oise au titre des collectivités pouvant solliciter le soutien du Fonds d'Actions Territoriales.



Caroline CAYEUX
Présidente du Syndicat mixte
de l'aéroport de Beauvais-Tillé